



Claude Evin dans une interview intitulée « Les emplacements fumeurs, on voit que ça ne marche pas

Rubrique : actualités - Date : jeudi 16 février 2006

Libération donne la parole à Claude Evin dans une interview intitulée « Les emplacements fumeurs, on voit que ça ne marche pas ». Le député, auteur de la Loi Evin de 1991 reconnaît que 3000 personnes décèderaient de la fumée des autres. Il prévoit, au nom du groupe PS, de proposer une loi pour interdire totalement le tabac dans les lieux à usages collectif. La loi de 1991 posait déjà ce principe mais faisait exception avec les « emplacements expressément réservés aux fumeurs ». Le député de Loire-Atlantique de préciser : « La fumée ne s'arrête pas parce qu'il y a un chevalet qui se déplace sur une table, indiquant qu'on peut ou ne peut pas fumer. Il est nécessaire de protéger les non-fumeurs du tabagisme passif ». Il récuse aussi que cette nouvelle loi soit prohibitionniste, « la loi n'interdit à personne de fumer » souligne-t-il. Les prisons seraient elles aussi concernés « à partir du moment où il y a plusieurs détenus dans une cellule ». S'appuyant sur le soutien de l'opinion publique, Claude Evin, malgré le lobby de l'hôtellerie et des cigarettiers, souhaite voire aboutir sa proposition puisque la lutte contre le cancer est une priorité nationale. A l'argument que ces lobbys se font les défenseurs des zones fumeurs de la loi Evin, le député rétorque que « ça fait 15 ans que la loi existe, on ne les a pas vus se battre pour l'appliquer ».